

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Plan de financement global des opérations du SDAN pilote (Axe 1 et Axe 2)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delaurette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY -- 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combadre
Vice-Président CC Midi Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze



De 2013 à 2015, DORSAL a délibéré sur une série de plans de financement relatifs à des opérations réalisées dans le cadre de l'axe 1 et de l'axe 2 du SDAN pilote.

Les opérations sur l'axe 1 sont des opérations de **montée en débit (phase 1) et de FTTH pilote**.

Les opérations sur l'axe 2 sont des raccordements fibre de **sites prioritaires**.

Aujourd'hui l'ensemble des opérations inscrites dans ce périmètre est **terminé**.

A noter que sur l'ensemble des territoires concernés par le pilote, **certaines opérations** prévues initialement ont parfois été **annulées** et **d'autres** ont été **ajoutées** en accord avec les partenaires financiers et la plupart du temps, dans la limite de l'enveloppe définie initialement (à défaut, une révision a été présentée au comité syndical).

A noter également que la **délibération N°467** du 17 novembre 2015 prévoit que « pour les opérations qui sont désormais actées sans subvention de l'Union européenne, la **Région Limousin prend à sa charge les 40% de la part FEDER. Dans le cas contraire, la Région s'en tient à sa participation, 10% ou 14% selon les opérations** ».

Cette **décision peut également s'appliquer** pour le FSN puisque la participation de l'Etat est désormais actée. A ce jour des fonds FSN ont été versés exclusivement sur les opérations de montée en débit pour un montant supérieur à ce qui était prévu.

En conséquence, au vu des coûts réellement acquittés et des participations financières réellement attribuées par certains partenaires tels que l'Europe (FEDER) et l'Etat (FSN), il est proposé d'établir un **récapitulatif précis des plans de financement déjà votés**.

Le tableau consolidé en annexe, pour l'ensemble des opérations des axes 1 et 2 du SDAN pilote, affiche une participation de la Région déduction faite des participations FEDER et FSN selon les opérations.

Pour précision, les conventions signées avec la Région pour le pilote intégraient deux dépenses de fonctionnement relatives d'une part, au premier marché subséquent de l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'autre part, à sa participation dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation satellite.

En vue de l'établissement du Décompte Général et Définitif sur le périmètre de ces conventions Région, ces dépenses sont ajoutées au tableau récapitulatif ci-joint (en bas de tableau).

Cette délibération va permettre :

- une **cohérence avec les participations financières déjà encaissées**
- **l'établissement des derniers décomptes généraux et définitifs** envers les partenaires financiers qui globalisent tout ou partie de ces opérations dans une seule et même convention comme la Région et les Départements de la Creuse et de la Corrèze.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la révision globale des plans de financement relatifs aux opérations des axes 1 et 2 du SDAN pilote tel que détaillé en annexe ;**
- **d'autoriser le Président à mettre en place les conventions ou avenants nécessaires avec les partenaires financiers,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de solde des contributions correspondantes dans le cadre du budget principal,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

